

# **CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2016**

## **Vote des 3 taxes**

Monsieur le Maire propose d'augmenter la taxe d'habitation de 2% afin de pallier à la baisse des dotations de l'Etat, du département et de la Région...Le taux d'imposition passe ainsi de 15.52% à 15.83%. Il précise aussi que la commune de Duerne n'a pas augmenté ses taux depuis 10 ans. Le conseil municipal vote à la majorité avec 3 abstentions. Par ailleurs, le taux d'imposition communale de 2016 de la taxe foncière bâti et non bâti ne changent pas.

## **Désignation de l'Architecte pour le regroupement des 2 écoles**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision d'entreprendre les travaux de rénovation de l'Ecole. Un marché en procédure adaptée a été lancé, il informe l'assemblée que lors de la réunion de la commission ad hoc en date du 01/03/2016, il a été décidé de négocier avec l'ensemble des architectes. Monsieur le Maire propose de suivre la décision de la commission et de retenir l'Architecte Atelier 43 pour un forfait provisoire de 77 942.00 € HT. Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

## **Désignation des entreprises pour le Centre village**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la décision d'entreprendre les travaux de rénovation du Centre village. Un marché en procédure adaptée a été lancé, il informe l'assemblée que lors de la réunion de la commission ad hoc en date du 01/03/2016, il a été décidé de négocier avec l'ensemble des entreprises. Après les entretiens individuels du 22 mars et négociations budgétaires Monsieur le Maire propose de suivre la décision de la commission et de retenir les entreprises suivantes :

LOT 01 – Terrassements, Voiries et Réseaux	Entreprise EUROVIA	137 000.00 € HT
LOT 02 – Maçonneries, bétons désactivés, Espace verts et mobilier	Entreprise Greenstyle	168 989.85 € HT

Le conseil municipal les vote à l'unanimité.

## **Vente de terrain à Monsieur CORMIER**

Le conseil municipal donne l'autorisation au Maire de signer la vente de la parcelle cadastrée C794 d'une surface de 71 m<sup>2</sup> à Monsieur CORMIER pour 1 euro le mètre carré soit 71 €.

## **Délibération concernant la modification des statuts touchant le capital social de la SEMCODA**

Le conseil municipal donne le pouvoir à Madame CHEVRON Marie-Dominique pour signer la modification des statuts lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin prochain suite au changement de valeurs des actions.

## **Contributions définitives 2016 de la commune dues au SYDER**

Patrick HERRERO propose au conseil municipal que la participation de la commune au SYDER soit fiscalisée. Son montant s'élève à 31 000 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

## **Budget participatif**

Patrick HERRERO propose au conseil municipal de mettre en place un groupe de travail afin que les Duernois puissent faire des propositions de projets à la commune dans un intérêt collectif. Le but étant de faire participer les administrés à la collectivité. L'enveloppe budgétaire est fixée à 5 000 €.

Le groupe de travail sera constitué de 4 membres du conseil : Patrick Herrero, Virginie Belmonte, Bertrand Chambe et Sophie Rodier.

### **Demandes diverses de subventions :**

Les 3 demandes de subventions ; AFMTELETHON, MFR Montbrison et AFSEP ont été refusé par l'ensemble du conseil municipal.

### **Délibération avec le SYDER pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie**

Le Maire fait part au conseil municipal de la proposition du SYDER consistant à confier au Syndicat la démarche de validation et valorisation des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) issus des travaux d'efficacité énergétique réalisés par la commune sur son propre patrimoine. Le conseil accepte à l'unanimité.

### **Points divers :**

- Madame Géraldine BENIERE, qui pratique des massages de bien-être, va prochainement occuper le local médical. Une convention d'occupation va être mise en place afin de lui permettre de l'occuper 7 demi-journées par semaine. Le temps d'occupation du local par les ostéopathes va par ailleurs diminuer et passer à une demi-journée hebdomadaire. Par conséquent le temps d'occupation de la kiné, Madame Fanny ALADENISE, va pouvoir s'étendre à 9 demi-journées.
- De nombreuses malfaçons de la part du maçon, entreprise Martin de Larajasse sont à déplorer au centre d'accueil. L'architecte d'Atelier 43, Mme Léna JOSSE et la commune ont mis en demeure l'entreprise pour qu'elle les solutionne.

**PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI.**